

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 29 JANVIER 2018, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 18 H 00**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.C.L.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
Le conseiller David Tordjman, ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jonathan Shecter, directeur général associé, directeur des services
juridiques et greffier
M^e Frédérique Bacal, assistante-greffière agissant à titre de secrétaire de
réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

180126

**RÈGLEMENT 2495 INTITULÉ : RÈGLEMENT 2495 CONCERNANT LES TAXES
ET TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE
CÔTE SAINT-LUC – ADOPTION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2495 intitulé : « Règlement 2495 concernant les taxes
et tarification pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et
est, par la présente, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Berku a présenté les taux de taxe foncière pour l'exercice financier
2018.

180127

**DÉVELOPPEMENT URBAIN – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-OUEST**

ATTENDU QUE Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest (à référer comme
étant les trois villes liées) sont maintenant regroupées au sein de PME MTL
Centre-Ouest;

ATTENDU QUE les trois villes liées tel que mentionnées doivent désigner une personne élue qui siège au sein d'un des trois Conseils municipaux, et ce, afin de les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc par la présente désigne Michael Goldwax, conseiller municipal de la Ville de Hampstead, comme représentant des trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et de Montréal-Ouest, et ce, afin de siéger sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest à compter du 5 novembre 2017, pour un mandat de deux (2) ans. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180128

**AUTORISATION À SIGNER DES DOCUMENTS POUR PROCÉDER À LA
COUPE D'UN SECTEUR BOISÉ DANS LE PARC ASHKELON**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite procéder à la coupe d'un secteur boisé dans le parc Ashkelon, dans le cadre du programme de lutte contre l'agrile du frêne (« Projet Ashkelon – Phase 1 – Abattage »);

ATTENDU QUE la Ville doit préalablement obtenir des certificats d'autorisation et des autorisations en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

ATTENDU QUE la Ville doit produire, comme condition de la délivrance des certificats d'autorisation, toute déclaration ou information jugée nécessaire;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le préambule de cette résolution fait partie intégrante de la résolution comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc autorise : la directrice des travaux publics Beatrice Newman, le directeur des services juridiques Jonathan Shecter, la conseillère générale Andrea Charon, le gestionnaire des opérations du service des travaux publics ainsi que l'arboricultrice de la Ville Laurence Cloutier-Boucher à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation donnant effet au Projet Ashkelon – Phase 1 – Abattage, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, ainsi que tous les documents exigés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180129

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2498 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2498 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 315 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERSES SECTIONS DE TROTTOIR APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2498 à être intitulé : « Règlement 2498 autorisant un emprunt de 315 000 \$ pour le remplacement de diverses sections de trottoir appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2498 à être intitulé : « Règlement 2498 autorisant un emprunt de 315 000 \$ pour le remplacement de diverses sections de trottoir appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc » ainsi que le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

180130

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2498 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2498 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 315 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERSES SECTIONS DE TROTTOIR APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2498 intitulé : « Règlement 2498 autorisant un emprunt de 315 000 \$ pour le remplacement de diverses sections de trottoir appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc ».

180131

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2499 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2499 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 578 000 \$ POUR L'ACHAT ET LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH (PHASE II) »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2499 à être intitulé : « Règlement 2499 autorisant un emprunt de 578 000 \$ pour l'achat et le remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish (Phase II) » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2499 à être intitulé : « Règlement 2499 autorisant un emprunt de 578 000 \$ pour l'achat et le remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish (Phase II) » ainsi que le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

180132

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2499 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2499 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 578 000 \$ POUR L'ACHAT ET LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH (PHASE II) »

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2499 intitulé : « Règlement 2499 autorisant un emprunt de 578 000 \$ pour l'achat et le

remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish (Phase II) ».

180133

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2500 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2500 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 505 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DIVERS FEUX DE CIRCULATION DANS LE CORRIDOR DU BOULEVARD CAVENDISH ET POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LUMIÈRES DE RUE DEL À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2500 à être intitulé : « Règlement 2500 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation dans le corridor du boulevard Cavendish et pour services professionnels pour lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2500 à être intitulé : « Règlement 2500 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation dans le corridor du boulevard Cavendish et pour services professionnels pour lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » ainsi que le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

180134

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2500 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2500 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 505 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DIVERS FEUX DE CIRCULATION DANS LE CORRIDOR DU BOULEVARD CAVENDISH ET POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LUMIÈRES DE RUE DEL À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2500 intitulé : « Règlement 2500 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation dans le corridor du boulevard Cavendish et pour services professionnels pour lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc ».

180135

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2501 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2501 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 841 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET CAMIONS, AINSI QUE D'ÉQUIPEMENT DE VÉHICULES LOURDS »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2501 à être intitulé : « Règlement 2501 autorisant un emprunt de 841 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et camions, ainsi que d'équipement de véhicules lourds » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2501 à être intitulé : « Règlement 2501 autorisant un emprunt de 841 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et camions, ainsi que d'équipement de véhicules lourds » ainsi que le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

180136

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2501 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT 2501 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 841 000 \$ POUR
L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET CAMIONS, AINSI QUE D'ÉQUIPEMENT
DE VÉHICULES LOURDS »**

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2501 intitulé :
« Règlement 2501 autorisant un emprunt de 841 000 \$ pour l'achat de véhicules
lourds et camions, ainsi que d'équipement de véhicules lourds ».

180137

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2502 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
2502 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 279 000 \$ POUR L'ACHAT DE
VÉHICULES LÉGERS »**

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2502 à être
intitulé : « Règlement 2502 autorisant un emprunt de 279 000 \$ pour l'achat de
véhicules légers » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2502 à être
intitulé : « Règlement 2502 autorisant un emprunt de 279 000 \$ pour l'achat de
véhicules légers » ainsi que le mode de financement et le mode de paiement et de
remboursement.

180138

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2502 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 279 000 \$ POUR L'ACHAT
DE VÉHICULES LÉGERS »**

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2502 intitulé :
« Règlement 2502 autorisant un emprunt de 279 000 \$ pour l'achat de véhicules
légers ».

180139

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2503 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
2503 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 262 000 \$ POUR L'ACHAT ET LA
PLANTATION DE DIVERS ARBRES SUR LE BOULEVARD CAVENDISH ET
DANS D'AUTRES PARTIES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-
LUC »**

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2503 à être
intitulé : « Règlement 2503 autorisant un emprunt de 262 000 \$ pour l'achat et la
plantation de divers arbres sur le boulevard Cavendish et dans d'autres parties du
territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente
pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2503 à être
intitulé : « Règlement 2503 autorisant un emprunt de 262 000 \$ pour l'achat et la
plantation de divers arbres sur le boulevard Cavendish et dans d'autres parties du
territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » ainsi que le mode de financement et le
mode de paiement et de remboursement.

180140

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2503 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT 2503 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 262 000 \$ POUR
L'ACHAT ET LA PLANTATION DE DIVERS ARBRES SUR LE BOULEVARD
CAVENDISH ET DANS D'AUTRES PARTIES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE
CÔTE SAINT-LUC »**

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2503 intitulé :
« Règlement 2503 autorisant un emprunt de 262 000 \$ pour l'achat et la plantation
de divers arbres sur le boulevard Cavendish et dans d'autres parties du territoire
de la Ville de Côte Saint-Luc ».

180141

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2504 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
2504 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 457 000 \$ POUR DES AMÉLIORATIONS
D'INSTALLATIONS DIVERSES POUR LE PARC TRUDEAU»**

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2504 à être
intitulé : « Règlement 2504 autorisant un emprunt de 457 000 \$ pour des
améliorations d'installations diverses pour le parc Trudeau » sera présenté à une
réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2504 à être
intitulé : « Règlement 2504 autorisant un emprunt de 457 000 \$ pour des
améliorations d'installations diverses pour le parc Trudeau » ainsi que le mode de
financement et le mode de paiement et de remboursement.

180142

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2504 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT 2504 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 457 000 \$ POUR DES
AMÉLIORATIONS D'INSTALLATIONS DIVERSES POUR LE
PARC TRUDEAU »**

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2504 intitulé :
« Règlement 2504 autorisant un emprunt de 457 000 \$ pour des améliorations
d'installations diverses pour le parc Trudeau ».

180143

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2505 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
2505 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION
DE L'ARÉNA SAMUEL MOSCOVITCH »**

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2505 à être
intitulé : « Règlement 2505 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la
réhabilitation de l'Aréna Samuel Moscovitch » sera présenté à une réunion
subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet et la portée du règlement 2505 à être
intitulé : « Règlement 2505 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la
réhabilitation de l'Aréna Samuel Moscovitch » ainsi que le mode de financement et
le mode de paiement et de remboursement.

180144

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2505 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT 2505 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR LA
RÉHABILITATION DE L'ARÉNA SAMUEL MOSCOVITCH »**

La conseillère Dida Berku a présenté le projet de règlement 2505 intitulé :
« Règlement 2505 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réhabilitation de
l'aréna Samuel Moscovitch ».

180145

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 18 H 25, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

FRÉDÉRIQUE BACAL
ASSISTANTE-GREFFIÈRE